



## INFORMATION DES VOYAGEURS ARRIVANT DE L'ÉTRANGER À DESTINATION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Vous arrivez d'un pays ou d'un territoire qui, compte tenu de sa situation sanitaire, caractérisée par une circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, est classé dans la **zone orange** définie par l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2.

### LE DISPOSITIF APPLICABLE EST LE SUIVANT :

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus EMA/ANSM/OMS)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un <b>pays orange</b>	Je suis vacciné (*)	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges	Test RT-PCR <72h ou antigénique négatif <48h	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅

(\*) Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19-deplacements-internationaux>

Selon le Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, toute personne en provenance d'un pays ou d'un territoire « orange » et quel que soit son statut vaccinal, doit présenter par ailleurs, une déclaration sur l'honneur\* :

- ✓ Attestant de l'absence de symptômes d'infection à la COVID-19 ;
- ✓ Attestant de l'absence de contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant son voyage ;

Toute personne non-vaccinée doit également présenter une déclaration sur l'honneur :

- ✓ Attestant qu'elle accepte qu'un test puisse être réalisé à son arrivée sur le territoire national (formulaire à renseigner en ligne sur <https://passager.serveureos.org/>).

- Si vous n'êtes pas en possession de ces preuves, l'embarquement vous sera refusé.
- Les mineurs âgés de moins de douze ans sont exemptés des mesures applicables aux voyageurs en provenance des pays classés oranges. S'ils sont accompagnés par des majeurs vaccinés, ils bénéficient du régime applicable au statut vaccinal de la personne les accompagnant à leur arrivée.
- La présentation d'un résultat de test négatif à l'embarquement reste toutefois obligatoire pour les mineurs de 12 ans et plus non vaccinés ; même accompagnés par des majeurs vaccinés.

### À VOTRE ARRIVÉE

Si vous êtes une personne non vaccinée ou avec un schéma vaccinal incomplet, il peut vous être demandé à l'arrivée de réaliser un **test** à l'aéroport d'arrivée.

#### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Porter un masque quand il est obligatoire ou recommandé



Aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

\*Les attestations et la liste des pays sont disponibles sur : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19-deplacements-internationaux>

Dans les aéroports français, le respect d'une distance d'au moins un mètre avec les autres est obligatoire

